

## Le 5 septembre 2017

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le cinquième jour de septembre à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

**L'arrivée du conseiller Roger Santerre est constatée à 19h36.**

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

7 personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

### **152-17 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

**\*ADOPTÉ\***

### **153-17 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 aout 2017**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 7 aout 2017 soit adopté tel que rédigé.

**\*ADOPTÉ\***

La première période de questions est ouverte à 19h34.

### **154-17 Participation de la municipalité à la Journée nationale des Aînés du 1<sup>er</sup> octobre 2017**

Proposé par Daniel Tétreault

Et appuyé par Claudia Morlot

Et résolu que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, Amie des Aînés MADA, participe financièrement aux activités organisées cette journée par le Comité de suivi MADA région de Bedford, le tout tel que présenté dans la correspondance 23 aout 2017.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

### **155-17 Travaux divers en voirie**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu d'autoriser les dépenses pour la location d'une déchiqueteuse pour les branches accumulées dans le parc Fournier.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

La directrice dépose les états comparatifs annuels des revenus et des dépenses.

### **156-17 Comptes à payer**

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu que le paiement des comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (juillet) payé	192,17
Cotisations employeur provinciales juillet) payé	1 499,79
Élus	2 120,71
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	8 341,89
Pompiers . aide en voirie et préposé à l'entretien,	3 698,01
Benoit Martin (km formation pompier )	24,00
Gisèle Bonhomme ( 16 livres usagés pour la bibliothèque municipale.)	105,80
André Paris inc (fauchage des bords de routes, 2ème coupe)	1 379,70
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles + recyclage 4 900 kg )	3 357,05
Régie intermunicipale (enfouissement avril 16 860 kg )	1 243,27

Bell mobilité (cellulaire) payé	19,50
Hydro-Québec (éclairage public ) payé	269,63
Hydro-Québec (Hôtel de Ville ) payé	414,22
Hydro-Québec (caserne) payé	325,43
Hydro-Québec ( 2 postes de pompage) payé	200,70
Hydro-Québec (711 Gauvin) payé	28,03
Vidéotron(caserne 2 mois) payé	164,92
Télébec (site de traitement) payé	86,25
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	240,11
Marché Gendreau (essence voirie, essence SSI, quincaillerie voirie)	534,93
Petite caisse (timbres, horloge, sonnette, panneaux entrée interdite)	204,33
Poste Canada (communiqués Fête dans le rang)	459,07
Transport Hanigan (camions pour les travaux de fossés )	478,95
Yvon Landry (désherbage sentier parc Fournier)	91,98
Outillage Rioux GDB (mèche pour tire-fonds)	40,42
J.A.Beaudoin Construction Ltée ( travaux fossés Ste-Anne, Borne sèche St-Joseph, )	9 857,02
Communications Plus (location temps d'antenne, 1 mois)	87,38
Rona Lesvesque (teinture gazébo, ciment pour bouche fissures)	432,55
L'Homme & fils (ciment pour bouche fissures )	283,95
Claude et François Phénix et fils inc. (réparations luminaires )	232,26
Copicom (contrat photocopieur)	190,31
Papeterie Coupal (papier, surligneurs )	61,72
Serge Laverdière (pièces tracteur et tondeuse)	75,80
Pièces d'Auto Bedford (huile )	16,59
Fernand Tougas (entretien + pièces véhicules voirie et service incendie)	360,10
Société de l'Assurance Automobile Québec (vignettes entretien préventif des véhicules incendie)	22,20
Ville de Bedford (honoraires formation MDO)	131,81
Média Transcontinental (avis appel d'offres déneigement )	300,77
J.Guy Rousselle ( location pelle, travaux glissière pont St-Charles )	260,00
Librairie moderne (46 livres pour la bibliothèque municipale)	1 200,98
Centre de décoration Poulin (stores de la salle communautaire)	4 188,54
Lavage à pression Qualité Expert (lavage hotel de ville) payé	804,82
Spectralite/Signoplus (panneaux signalisation + numéros civiques 911)	4 549,68
Toilettes portatives Sanibert (location 2 toilettes sèches)	287,44
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	1 708,03
Atelier Mathieu Forgues (broche 1/8)	17,08
Acme Vacuum (filtre pour les soufflantes du site de traitement)	231,55
Élévabec inc.(siège d'escaliers)	6 340,00

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

**\*ADOPTÉ\***

### **Projet de règlement 414-17 concernant les nuisances**

Deux élus présentent et lisent à haute voix le projet de règlement 414-17 concernant les nuisances. Toutes les personnes présentes ont une copie de ce projet de règlement.

**Un avis de motion** avec dispense de lecture est donné par la conseillère France Boulet à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera lors d'une prochaine session du conseil le projet de règlement 414-17 concernant les nuisances.

### **157-17 Actions à poser. Rapport de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'autoriser les dépenses pour :

- Enlever l'arbre dangereux en arrière de la caserne ainsi que les deux arbres morts dans le parc Fournier;
- L'électricien pour faire les corrections nécessaires à l'Hôtel de Ville et à la petite école du rang Saint-Charles;
- L'achat et la pose de tôles pour restreindre l'accès à la tour de communication à la caserne;
- L'achat et la pose de bois pour barricader une ouverture extérieure du haut à l'arrière du bâtiment au 711 rue Gauvin;

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**158-17 Demande d'aide financière- Programme Fonds Conjoncturel de Développement- Projet Édifice multifonctionnel communautaire G.H Dupuis- Précisions 2017.**

**Considérant** que la municipalité a déposé une demande d'aide financière au programme Fonds Conjoncturel de Développement pour le projet Édifice multifonctionnel communautaire G.H Dupuis, résolution 49-17 du 6 mars 2017;

**Considérant** que la nouvelle version 2017 de ce programme modifie certains critères dans l'aide accordée;

**Considérant** que le Conseil municipal souhaite réaliser ce projet important et vital pour notre municipalité et ses habitants et donc continuer les démarches;

**Considérant** que la municipalité souhaite ajouter aux dépenses admissibles pour ce projet le montant de 5 696\$ relié aux études environnementales de site, phases 1 et 2;

Il est proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge :

- a pris connaissance des nouveaux critères de la version 2017 de ce programme et maintient sa demande en ajoutant un montant de 5 696\$ aux dépenses admissibles;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.
- mandate la directrice générale pour signer le protocole d'entente à intervenir ainsi que tous autres documents relatifs à cette demande;

**\*ADOPTÉ \***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront pris dans le surplus accumulé aux fins de la présente dépense.*

**159-17 Entente intermunicipale pour la fourniture de services et l'utilisation de l'aréna de Bedford- Addenda 2**

**Considérant** que la municipalité a signé l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services et l'utilisation de l'aréna de Bedford, résolution 141-16 du 4 juillet 2016 et l'addenda numéro 1 le 3 octobre 2016 résolution 199-16;

**Considérant** que la municipalité d'Henryville se joint à cette entente et qu'il y a donc lieu de faire les ajustements nécessaires;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par France Boulet

et résolu que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accepte l'addenda numéro 2 concernant l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services et l'utilisation de l'aréna de Bedford. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer cet addenda.

**\*ADOPTÉ \***

**160-17 Regroupement d'achat - Bacs de compostage**

CONSIDÉRANT que le compostage des matières organiques sera implanté sur l'ensemble le territoire de Brome-Missisquoi en 2018 par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour le projet de compostage a été déposée par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que, si cette demande est acceptée, une subvention de 33% sera reçue pour l'acquisition des bacs pour la collecte des matières compostables;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (ou Code municipal) permettent la création de regroupements d'achats incluant des Municipalités et des organismes sans but lucratif comme les régies intermunicipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge désire participer à un achat regroupé de bacs servant à la collecte des matières compostables;

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dansereau

APPUYÉ PAR Roger Santerre

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge confirme que les données déjà transmises à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi concernant le nombre de bacs requis sur son territoire sont exactes.

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge confie à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi le mandat de procéder en son nom, et avec les autres Municipalités intéressées, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication du contrat d'achat de bacs pour la collecte des matières compostables.

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge s'engage à respecter le contrat qui sera octroyé par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi pour l'acquisition de ces bacs.

QUE la mairesse (maire) soit désignée à titre de représentant de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge pour participer aux réunions du regroupement d'achat.

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge s'engage à payer, en totalité, la facture qui lui sera transmise pour l'acquisition des bacs nécessaires à la collecte des matières compostables sur son territoire et que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi verra, dès l'obtention de la subvention, à redistribuer celle-ci au prorata des commandes effectuées.

QUE les bacs ainsi acquis demeureront la propriété de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront à prévoir au budget de l'année de l'implantation de cette collecte dans la municipalité*

**161-17 Entente intermunicipale concernant la délégation pour procéder par appel d'offres pour l'achat regroupé de bacs de compostage**

CONSIDÉRANT QUE la RÉGIE intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) et les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi ont convenu de conclure une entente intermunicipale ayant pour objet :

- de prévoir une délégation de compétence par la MUNICIPALITÉ à la RÉGIE afin de procéder à un appel d'offres public pour l'achat de bacs de compostage, le tout conformément aux articles 14.3 et 569 et suivants du Code),
- de prévoir les modalités de distribution des bacs,
- de prévoir les modalités de facturation des bacs

IL EST PROPOSÉ PAR Carole Dansereau

APPUYÉ PAR Roger Santerre

ET RÉSOLU le Conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accepte l'entente intermunicipale concernant la délégation pour procéder par appel d'offres pour l'achat regroupé de bacs de compostage. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer cette entente.

**\*ADOPTÉ\***

**162-17 Adhésion à la société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du pôle de Bedford étudient depuis plus de deux ans les possibilités d'implanter un parc industriel régional dans la région de Bedford;

CONSIDÉRANT QUE les maires des municipalités de Saint-Ignace-de-Stanbridge, Pike-River, Stanbridge-Station, Notre-Dame-de-Stanbridge, de la ville de Bedford et du Canton de Bedford se sont réunis le 19 juillet 2017 et ont unanimement décidé de former un organisme à but non lucratif pour la gestion du futur parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford a été enregistrée au registre des entreprises le 23 août 2017 sous le no d'entreprise 1173026866 et que les lettres patentes ont été émises au siège social du nouvel OBNL;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de l'OBNL investiront dans l'éventuel parc régional industriel et que les modalités de partage restent à être déterminées;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, pour le moment, de préparer une demande à la CPTAQ pour un parc industriel lié à la chaîne de valeur calcaire;

CONSIDÉRANT QU'il a été entendu parmi les maires présents à la rencontre du 19 juillet 2017, que l'OBNL sera composé de deux élus par municipalité qui participera financièrement au développement du parc industriel régional et que chaque municipalité nommera l' élu parmi ses deux membres qui siègera au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR Claudia Morlot

APPUYÉ PAR Roger Santerre:

ET RÉSOLU de confirmer sa participation au démarrage et au développement du parc industriel régional du pôle de Bedford en désignant la personne siégeant au poste de maire et le conseiller responsable de l'urbanisme à titre de membres de la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford et de désigner le maire comme représentant au CA.

**\*ADOPTÉ\***

**163-17 Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail**

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise du Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle.

Il est proposé par Robert Gaboriault :

Appuyé par Daniel Tétreault:

Et résolu que :

- l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.
- la municipalité autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits seront prévus aux fins de la présente dépense dans les prochains budgets,*

**164-17 Autopompe Freightliner 1998- Offre reçue**

Considérant la résolution 109-17 adoptée le 5 juin 2017 pour la mise en vente de ce véhicule;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

Et résolu :

- D'annuler la résolution 146-17 du 7 août 2017;
- d'installer l'autopompe Freightliner sur le terrain de la caserne avec le prix de vente affiché à 13 900\$;

**\*ADOPTÉ\***

**165-17 Appui à la demande de l'Association des pompiers Notre-Dame-de-Stanbridge au Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada FAC**

**Considérant** la demande d'aide financière déposée au Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada FAC par l'association des pompiers Notre-Dame-de-Stanbridge pour le service de sauvetage agricole;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu que le Conseil municipal :

- appuie la demande et plus particulièrement le plan de publicité et de promotion;
- mandate la directrice générale pour signer le document.

**\*ADOPTÉ\***

**166-17 Constat d'infraction- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2; r-22 de la Loi sur la qualité de l'environnement-Lot 4 376 595**

**Considérant** que la municipalité par l'intermédiaire de l'inspectrice municipale en urbanisme est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2; r-22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**Considérant** les démarches entreprises par l'inspectrice municipale en urbanisme dans ce dossier.

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par France Boulet

et résolu de mandater l'inspectrice municipale en urbanisme, Mme Évelyne Tremblay pour entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'émettre d'un constat d'infraction ainsi que les poursuites pénales, s'il y a lieu, dans le dossier du propriétaire du lot 4 376 595;

Les dépenses reliées à ces actes sont autorisées.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense,*

**167-17 Fabrique Notre-Dame-des Anges- Loyer 2017 pour le garage municipal et don 2017**

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'autoriser le paiement immédiat à la Fabrique Notre-Dame-des Anges:

- du loyer pour le garage municipal pour l'année 2017 soit un montant de 2 400\$.
- Le paiement immédiat d'un montant de 750 \$ comme don pour l'année 2017;

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense,*

**168-17 École primaire Saint-Joseph-Loyer annuel pour la bibliothèque municipale 2017-2018**

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu le paiement immédiat à l'école primaire Saint-Joseph-du loyer annuel 2017-2018

pour la bibliothèque municipale localisée dans l'école soit un montant de 2 160\$ plus les taxes applicables selon l'entente en vigueur.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**169-17 Libération de la retenue pour le projet d'éclairage public DEL à Claude et François Phenix et Fils**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'autoriser le paiement immédiat de la retenue au montant de 1 282.66\$ taxes

comprises de la facture 9589 de Claude et François Phénix &Fils inc. du 19-01-2015 pour l'installation de luminaires DEL pour l'éclairage public.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**170-17 Tests à prévoir au site de traitement des eaux usées**

Considérant les recommandations de l'avocate et de l'expert mandaté dans ce dossier, résolutions 215-16 et 70-17;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Daniel Tétreault

Et résolu d'autoriser les dépenses pour réaliser :

- Des analyses de l'eau présente sur les cellules;
- Des expertises sur le béton à différents endroits, entre autre au poste de pompage;
- Les travaux nécessaires dans une cellule pour la vérification de la présence d'une membrane sur certains tuyaux;

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**171-17 Opérateur pour l'exploitation et l'entretien du site de traitement des eaux usées, des postes de pompage et du réseau d'égout**

Considérant que le Conseil municipal ne souhaite pas renouveler le contrat pour l'exploitation et l'entretien du site de traitement des eaux usées avec la compagnie Écofixe Technologies qui se termine le 31 octobre 2017;

Considérant la candidature de monsieur Martin Deshaies qui possède les compétences ainsi que les certificats requis pour opérer un site de traitement des eaux usées;

Il est proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

et résolu d'embaucher monsieur Deshaies pour l'exploitation et l'entretien du site de traitement des eaux usées, des postes de pompage et du réseau d'égout selon les conditions établies suite aux divers rencontres.

Cette embauche est effective immédiatement .

Madame la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tous documents relatifs à cette embauche.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

**172-17 Personne désignée, officier contrôleur des animaux**

Considérant le règlement 308-07 concernant l'enregistrement et les licences pour animaux,  
Considérant le règlement 339-10-RM 410 concernant le contrôle des animaux;

Considérant que M. Messier ne souhaite plus exercer les fonctions d'officier contrôleur des animaux;

Il est proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu de nommer M. Stephen Caron comme officier contrôleur des animaux tel que stipulé dans le règlement 308-07 et comme personne désignée pour l'application du règlement 339-10-RM 410 concernant le contrôle des animaux;

Monsieur Caron veillera à la capture des chiens errants, à la restitution des chiens à leurs propriétaires ou le cas échéant à la garde ainsi qu'à la disposition des chiens si aucune identification n'est possible et selon les délais décrits dans le règlement,

Des montants forfaitaires seront versés soit trente (30) dollars par capture, quinze (15) dollars par jour de garde, vingt (20) dollars pour apporter le chien chez un vétérinaire.

La municipalité paiera les frais de vétérinaire. M. Caron fournit la cage pour animaux et la municipalité fournira la perche pour attraper les chiens.

**\* ADOPTÉ\***

**173-17 Préposé à l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville**

Considérant la démission de Madame Cindy Choquette, résolution 220.16;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu d'embaucher M. Patrick Girard comme préposé à l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville selon l'échelle salariale en vigueur.

**\*ADOPTÉ\***

**174-17 Récupération des feuilles mortes**

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu qu'un espace soit aménagé au fond du stationnement de l'Hôtel de Ville afin que les citoyens viennent porter leurs sacs de feuilles mortes. Un producteur d'ail de Pigeon Hill et une résidente d'une municipalité voisine viendront les récupérer ; Dans ce cas-ci et exceptionnellement pour faciliter le transport et la manutention, les feuilles devront être dans des sacs de plastiques.

Pour les feuilles acheminées aux Éco Centres, les feuilles devront être dans des sacs de papier uniquement.

**\* ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

**175-17 Panneau électrique amovible pour les activités –Parc Fournier**

Proposé par France Boulet

Appuyé par Roger Santerre

et résolu :

- D'annuler la résolution 151-17;
- Pour l'année 2017, le comité des Loisirs louera l'équipement requis et le sujet sera discuté ultérieurement lorsque les besoins et les coûts seront identifiés.

**\*ADOPTÉ\***

*Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

La deuxième période de questions est ouverte à 21h40.

Une vérification sera faite auprès de Vidéotron concernant le service téléphonique à la caserne.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h54

*Je, Ginette Simard Gendreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Ginette Simard Gendreau  
Mairesse

Béatrice Travers  
Secrétaire-trésorière

